



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 25 février 2021

### La Cour des comptes européenne contrôle les progrès accomplis sur la voie d'un marché unique des fonds d'investissement

La Cour des comptes européenne a lancé un audit afin d'évaluer les progrès réalisés par l'UE dans la mise en place d'un marché unique des fonds d'investissement. Les auditeurs s'attacheront à déterminer si la réglementation, en cours d'évolution, est adaptée à sa finalité, si l'Union européenne a encouragé des pratiques de surveillance communes dans l'ensemble des États membres et si elle a efficacement atténué les risques pour les investisseurs, les marchés et la stabilité financière. Dans l'**AuditInfo** publiée aujourd'hui, les auditeurs attirent également l'attention sur les vulnérabilités potentielles du secteur et sur les risques pour la stabilité financière. En mars 2020, par exemple, les importantes sorties de capitaux qui ont touché l'ensemble des fonds d'investissement dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ont provoqué des turbulences sur les marchés.

*«Lorsque les taux d'intérêt sont très bas, il importe tout particulièrement de protéger les consommateurs, qui cherchent à obtenir un rendement de leur épargne, et de garantir la stabilité financière», a déclaré M. Rimantas Šadžius, le Membre de la Cour responsable de l'audit. «Notre audit permettra de vérifier si l'UE a mis en place un marché unique efficace qui englobe tous les types de fonds d'investissement et qui répond aussi bien aux besoins des investisseurs qu'à ceux des entreprises.»*

Les fonds d'investissement permettent d'apporter des capitaux aux entreprises de manière efficace et à moindre coût, tout en offrant aux investisseurs des rendements potentiellement élevés, au-dessus des taux bancaires. Ils constituent le plus grand secteur d'intermédiation financière non bancaire du point de vue de la valeur des actifs et se répartissent en deux catégories principales selon qu'ils s'adressent aux investisseurs de détail (tel est le cas des obligations) ou aux professionnels (les fonds spéculatifs, par exemple). En septembre 2020, la valeur de l'actif net des quelque 64 000 fonds d'investissement domiciliés en Europe avoisinait 17,6 billions d'euros, enregistrant ainsi une progression de plus de 10 billions d'euros par rapport

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages de l'**AuditInfo** de la Cour des comptes européenne. Celle-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).

## ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

à 2009. En Europe, les ménages détiennent, soit directement, soit par l'intermédiaire d'entreprises d'assurances ou de fonds de pension, près des deux tiers des actifs nets des fonds d'investissement, ce qui explique toute l'importance de la protection des consommateurs.

Dans l'Union européenne, le secteur est de plus en plus réglementé, en particulier depuis la crise financière de 2008. Cependant, malgré les efforts de l'UE pour développer le marché unique et le fait que les fonds domiciliés dans l'Union, qu'ils soient destinés aux investisseurs de détail ou aux investisseurs professionnels, bénéficient du «passeport européen» qui permet de les commercialiser dans l'ensemble de l'UE, le secteur des fonds d'investissement reste concentré dans quelques États membres. En 2020, plus de 80 % des actifs nets gérés étaient domiciliés au Luxembourg (4,7 billions d'euros), en Irlande (3,1 billions d'euros), en Allemagne (2,4 billions d'euros) ou en France (2 billions d'euros), et les actifs nets des investisseurs de détail (placés dans ce que l'on appelle les «OPCVM») l'étaient, pour plus de la moitié, au Luxembourg ou en Irlande. Qui plus est, en 2018 encore, environ 70 % de l'ensemble des actifs sous gestion dans l'Union étaient détenus par des fonds dont l'agrément ou l'enregistrement ne permet la distribution que dans un seul État membre. Un grand nombre de règles étant déterminées au niveau national, il peut exister d'importantes différences réglementaires entre ces fonds.

### Informations générales

Les fonds d'investissement sont créés dans le but de rassembler des capitaux et de les investir dans un portefeuille d'actifs tels que des actions, des obligations et des biens immobiliers. Ils jouent un rôle important dans l'union des marchés des capitaux, l'initiative phare lancée par l'UE en vue de permettre la libre circulation des investissements et de l'épargne dans toute l'Union. La réglementation de l'UE vise à créer un marché unique concurrentiel destiné aux sociétés de gestion de fonds, afin d'offrir aux investisseurs un plus vaste choix de produits dans lesquels ils puissent avoir confiance et de réduire les frais.

Pour de plus amples informations, voir l'AuditInfo intitulée *A single market for investment funds – ensuring investor protection and financial stability*, disponible en anglais sur le site internet [eca.europa.eu](https://eca.europa.eu). Les AuditInfos s'appuient sur les travaux préparatoires à un audit et ne doivent pas être considérées comme des observations, des conclusions ou des recommandations d'audit. Cet audit, le premier que la Cour consacre aux fonds d'investissement, est également le plus récent d'une série qui porte sur la surveillance dans le secteur financier de l'UE et qui a couvert la surveillance [des agences de notation de crédit](#), la [surveillance bancaire](#), les [tests de résistance des banques](#), la [surveillance dans le secteur des assurances](#) et les [marchés de capitaux](#). Le rapport final sera publié dans un an environ.

### Contact presse pour cette AuditInfo

Damijan Fišer – E: [damijan.fiser@eca.europa.eu](mailto:damijan.fiser@eca.europa.eu) T: (+352) 4398 45 510 / M: (+352) 621 552 224